



**VersaillesGrandParc**  
communauté d'agglomération

B1000-Direction générale des services VGP-

## **DECISION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

### **N°dB.2026.031**

**Séance du 7 mai 2026**

### **Désignation des représentants de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour la mandature 2026 à la Société publique locale (SPL)**

Date de la convocation : 30 avril 2026

Date d'affichage : 7 mai 2026

Nombre de membres du Bureau : 18

Nombre de membres présents : 15

**PRESIDENT** : M. François de MAZIERES

#### **Sont présents :**

M. Richard RIVAUD, Mme Nathalie JAQUEMET, M. Olivier LEBRUN, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Pascal THEVENOT, M. François DE MAZIERES, Mme Vanessa AUROY, M. Patrice BERQUET, M. Stéphane GRASSET, M. Stéphane GAULTIER, Mme Anne PERE-BRILLAULT, M. Richard LEJEUNE, M. Philippe BENASSAYA, M. Christophe MOLINSKI, Mme Virginie STRAWA-BAILLEUL.

#### **Absents excusés:**

Mme Anne PELLETIER-LE-BARBIER, Mme Sonia BRAU, M. Jean-Paul RIGAL.

-----

#### **LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,**

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1531-1, L.2121-21, L.5211-1 et L.5216-5 ;
- Vu la délibération n° 2024-300 du Conseil communautaire de Paris-Saclay du 18 décembre 2024 approuvant la création d'une Société publique locale (SPL) dédiée à l'attractivité et à la promotion touristique dénommé « Destination Paris-Saclay » ;
- Vu la délibération n° D.2025.02.14 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 11 février 2025 approuvant la création de la SPL Paris-Saclay, l'entrée de la communauté d'agglomération au capital de cette SPL et la désignation de ses représentants au sein des instances décisionnaires de la SPL pour la mandature 2020-2026 ;
- Vu la délibération n° D.2026.04.1 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 14 avril 2026 relative à l'élection du Président de la communauté d'agglomération ;
- Vu la délibération n° D.2026.04.3 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 14 avril 2026 relative à l'élection des vice-président(e)s de la communauté d'agglomération ;
- Vu la délibération n° D.2026.04.4 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 14 avril 2026 relative à l'établissement et à la composition du Bureau de la communauté d'agglomération ;
- Vu la délibération n° D.2026.04.6 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 14 avril 2026 portant délégations de compétences au Président et au Bureau de la communauté d'agglomération pour la mandature 2026 ;
- Vu l'arrêté intercommunal n° A.2026.04.01 du 16 avril 2026 portant délégation de signature du Président aux agents de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;
- Vu les statuts en vigueur de la SPL Paris-Saclay ;

Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

-----  
**Contexte**

La communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc est membre de la Société publique locale (SPL) dénommée « Destination Paris-Saclay », via sa participation au capital. LA SPL est destinée à assurer la promotion touristique et économique communes des territoires des communautés d'agglomération de Versailles Grand Parc et de Paris- Saclay ainsi que du territoire concerné par l'Opération d'intérêt national (OIN) Paris-Saclay.

Pour mémoire, les missions de la SPL s'inscrivent en complémentarité de celles portées par l'Office de Tourisme et des Congrès de Versailles Grand Parc, d'une part, et par le Service du développement économique de Versailles Grand Parc, d'autre part.

Elles sont concentrées sur le territoire OIN Paris-Saclay de Versailles Grand Parc (vallées de la Bièvre et de la Mérantaise, plateau de Saclay...).

Sont ainsi désignés parmi les élus du Conseil communautaire, un représentant titulaire au Conseil d'administration, un censeur auprès du Conseil d'administration, un représentant titulaire et un suppléant à l'Assemblée générale.

En conséquence, la décision suivante est soumise à l'adoption du Bureau communautaire.

-----  
**DECIDE :**

- 1) de procéder à la désignation des représentants à la SPL pour la mandature 2026 ;
  - 1 titulaire au Conseil d'administration : Florence MELLOR,
  - 1 titulaire et 1 suppléant pour représenter Versailles Grand parc à l'Assemblée générale : Florence MELLOR (titulaire), Julie BIURRIN (suppléant),
  - Dominique ROUCHER de ROUX en qualité de censeur auprès du Conseil d'administration de ladite SPL, conformément à l'article 20 des statuts.
- 2) d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer tout document s'y rapportant.

-----  
M. le Président soumet la décision au vote des membres du Bureau.

Nombre de présents : 15

Nombre de suffrages exprimés : 15

Nombre de pouvoirs : 0

Le projet de décision mis au voix est adopté à l'unanimité absolue des suffrages exprimés .